



## Déclaration paritaire pour une reprise d'activité dans les meilleures conditions de sécurité

### Départements des Bouches du Rhône et Alpes de Haute Provence

La France est confrontée à une crise sanitaire inédite depuis mi-mars, qui met le pays à rude épreuve.

Face à l'épidémie de COVID-19, notre système de soins est en première ligne et les signataires tiennent d'abord à rendre hommage à l'ensemble du personnel soignant, totalement engagé dans la bataille.

En deuxième ligne de ce combat, se retrouvent les activités essentielles à la vie économique et sociale de la Nation parmi lesquelles nos industries jouent un rôle incontestable et doivent continuer leur activité. **Toutefois, cette poursuite d'activité ne doit s'entendre qu'à la condition de préserver la santé et la sécurité des salariés.**

Les mesures de confinement ont été prolongées jusqu'au 11 mai 2020, au terme d'un discours du Président de la République **qui a en partie confié les clés de la reprise d'activité au dialogue social.**

Dans ce contexte difficile, l'UIMM Alpes Méditerranée et les organisations syndicales représentatives partenaires dans les départements des Bouches du Rhône et des Alpes de Haute Provence ont souhaité rappeler leur attachement historique à la recherche de solutions réalistes, négociées et acceptées par tous.

Ce dialogue social de terrain dans ces départements a maintes fois su s'adapter aux circonstances et a permis de trouver des compromis utiles à la compétitivité des entreprises locales, et au maintien de l'emploi et des compétences. Notre objectif a toujours été de promouvoir l'attractivité de la métallurgie du département.

Aujourd'hui c'est cette dynamique que les partenaires sociaux souhaitent à nouveau impulser pour une sortie de crise réussie, conciliant les impératifs de santé, sécurité et de poursuite de l'activité industrielle. Ce dialogue social doit s'engager à tous les niveaux et particulièrement au sein des entreprises pour s'adapter à leurs propres contraintes.

Il doit passer par l'implication de chacun, direction, managers, représentants du personnel au sein du CSE lorsqu'il existe, délégués syndicaux, salariés ...

Les signataires invitent donc les entreprises à associer les représentants des salariés ou les salariés à défaut à l'élaboration des plans de continuation ou de reprise d'activité. A cet effet, tous les outils à disposition peuvent être utilisés **après une analyse préalable des risques qui tient compte de ce nouveau contexte de production**, notamment en adaptant scrupuleusement l'environnement de travail, en mettant en place les bonnes mesures organisationnelles, collectives et individuelles qui permettent d'assurer la santé et la sécurité sanitaire de tous : *distances de sécurité, gestes barrières,*



*mise à disposition d'équipements individuels (gants, masques,...), produits désinfectants, lavage des vêtements de travail, nouvelle organisation du travail, etc. ».*

Dans cet esprit les partenaires sociaux rappellent les termes de la déclaration paritaire du 20 mars 2020 et de l'accord national Métallurgie du 3 avril 2020 portant sur les modalités d'organisation du travail pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

En particulier, les signataires souhaitent promouvoir le guide UIMM « mesures de prévention du COVID-19 en entreprise industrielle », régulièrement mis à jour qui peut constituer en entreprise une référence, une base, un questionnement à suivre pour répondre aux interrogations induites par l'exigence d'un travail en sécurité.

Ils rappellent également que le recours au télétravail doit constituer, une voie à privilégier, y compris après le 11 mai, pour préserver la santé des salariés les plus fragiles notamment ou limiter les risques de co-activité en un même lieu.

Enfin, ils rappellent aux entreprises que la prévention des risques professionnels, y compris les risques psychiques, ne s'improvise pas et qu'elles peuvent solliciter l'accompagnement d'experts en ce domaine, comme les équipes pluridisciplinaires des Services de Santé au Travail.

A côté des mesures d'urgence sociales et économiques prises par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19, nous sommes convaincus que la qualité du dialogue social dans la Métallurgie peut démontrer une fois de plus, toute sa légitimité et sa pertinence pour sauver nos industries et nos emplois, et limiter les effets de graves difficultés économiques, susceptibles de s'ajouter à la crise sanitaire.

Dans cette optique nous échangerons régulièrement autour de la situation industrielle des différents secteurs de la métallurgie des départements des Bouches du Rhône et des Alpes de Haute Provence.

Il faut rester unis, mobilisés et solidaires pour préserver notre santé et préparer au mieux ce temps de la reprise.

Une poursuite d'activité raisonnée, dans le strict respect des consignes sanitaires permettra à notre pays de passer le cap la tête haute, fier de ses salariés, de ses entreprises et de ceux qui les représentent.

**UIMM Alpes-Méditerranée**  
**M. Thierry CHAUMONT**  
Président

**FO METAUX USM 13**  
**M. Gérard CIANNARELLA**  
Secrétaire Général

**SMPCA CFE-CGC**  
**M. Jérôme YVERNAULT**  
Président

**CFDT PACAC**  
**M. Lakdar DAMOUCHE**  
Secrétaire Général